



Conseil national du sida
et des hépatites virales
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
www.cns.sante.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

08/09/2026

LE CNS PUBLIE UNE NOTE VALANT AVIS SUR LA FEUILLE DE ROUTE 2026-2030 DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ SEXUELLE

Le Conseil national du sida et des hépatites virales (CNS) a adopté, en séance plénière exceptionnelle le 25 août 2026, une *Note valant avis* sur le projet de troisième Feuille de route (2026-2030) de la Stratégie nationale de santé sexuelle (SN2S). Saisi le 30 juillet dernier par les services de la ministre chargée de la Santé, conformément aux dispositions de l'article D3121-1 du code de la santé publique, le Conseil a examiné dans un délai resserré le projet et formulé des observations générales et relatives à chacune des actions.

Des objectifs partagés, une méthode saluée

Le CNS salue l'ampleur et la qualité du travail d'élaboration accompli, dans une démarche de co-construction avec les acteurs concernés. Il souscrit aux objectifs portés par cette troisième Feuille de route, dont il souligne la cohérence avec les ambitions affichées depuis 2017 par la SN2S, ainsi que la pertinence globale pour répondre aux enjeux identifiés.

Le Conseil se félicite ainsi de la publication de cette Feuille de route, très attendue par l'ensemble des acteurs et des parties prenantes.

Dans sa *Note*, le CNS formule cependant un ensemble d'observations et de préconisations qu'il souhaite voir prises en compte par les pouvoirs publics dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route.

Trois priorités pour la mise en œuvre

Le Conseil souligne notamment l'importance de trois enjeux, qui appellent une vigilance toute particulière dans le déploiement des actions à venir :

- l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité (EVARS) doit faire l'objet d'une évaluation non pas uniquement de ses résultats, mais également des conditions de son déploiement, et ce dès à présent ;
- la prise en compte des violences sexistes et sexuelles (VSS), enjeu transversal en santé sexuelle, ne saurait se limiter à la mention d'une articulation avec les autres programmes existants ;
- la prise en charge du chemsex, eu égard à l'urgence sanitaire que représente la fréquence actuelle des situations graves et des décès, doit apporter à bref délai une réponse permettant de garantir aux personnes de pouvoir faire appel aux services de secours d'urgence sans crainte de poursuites en cas d'usage de produits illicites.

Le CNS appelle les pouvoirs publics à intégrer sans délai ces trois points dans le pilotage de la stratégie, condition d'une réponse à la hauteur des enjeux de santé sexuelle pour les années à venir.